

Un regard sur la situation du secteur bancaire marocain à l'ère de covid-19

Overview of Moroccan banking sector in the era of covid-19

Hajar EL MOKHTARI, (Doctorante)

*Laboratoire de L'économie et Management des Organisations
Faculté d'Economie et de Gestion
Université Ibn Tofail-Kénitra-Maroc*

Loubna BELATTAR, (Doctorante)

*Laboratoire de L'économie et Management des Organisations
Faculté d'Economie et de Gestion
Université Ibn Tofail-Kénitra-Maroc*

Imane ASRAOUI, (Enseignant Chercheur)

*Laboratoire de L'économie et Management des Organisations
Faculté d'Economie et de Gestion
Université Ibn Tofail-Kénitra, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté d'Economie et de Gestion de Kénitra B.P 242, Kénitra -Maroc Université Ibn Tofail-Kénitra-Maroc Code postal 14000 Tél (+212)537329218.
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	EL MOKHTARI, H., BELATTAR, L., & ASRAOUI, I. (2023). Un regard sur la situation du secteur bancaire marocain à l'ère de covid-19. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(3-1), 266-286. https://doi.org/10.5281/zenodo.8054817
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: May 12, 2023

Accepted: June 18, 2023

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 4, Issue 3-2 (2023)

Un regard sur la situation du secteur bancaire marocain à l'ère de covid-19

Résumé :

La Covid-19 est la crise globale de notre époque et le plus grand défi auquel nous avons été confrontés depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais la pandémie est bien plus qu'une crise sanitaire, c'est aussi une crise socio-économique sans précédent, mettant sous pression chacun des pays qu'elle touche, alors, les effets de la pandémie se sont vite propagés à l'échelle mondiale avec une combinaison de chocs d'offre et de demande touchant un grand nombre de secteurs d'activités à l'échelle internationale. Le système financier notamment le secteur bancaire a subi un impact considérable avec l'intensification de la crise. Donc, l'objectif de cet article est d'analyser les répercussions de la crise du covid-19 sur le secteur bancaire marocain, il s'agit de présenter tout d'abord, l'état des lieux des banques au Maroc en se basant sur une méthode d'analyse descriptive, qui nous a permis de réaliser des constats. Alors, nous avons utilisé une littérature narrative dans l'article. Dans ce sens, les plus importants constats concernent l'enjeu de liquidité, l'accélération des créances en souffrance et la montée du risque de crédit, ensuite nous avons cité les mesures et les stratégies prises par les autorités en particulier Bank Al Maghrib et le fonds monétaire international pour remédier les indicateurs bancaires, aussi le degré de l'engagement du secteur bancaire marocain dans la prévention et la gestion des conséquences de Covid-19 au niveau social, économique et financier au Maroc.

Mots clés : banques marocaines, crise du Covid-19, enjeux de liquidité, risque de crédit, choc d'offre, choc de demande.

Classification JEL : E42, E43, E52, E58, G21.

Type de l'article : Article théorique.

ABSTRACT:

The current global crisis, known as COVID-19, is the biggest challenge we have faced since the Second World War. However, the pandemic is more than just a health crisis; it is also an unprecedented socioeconomic crisis that is exerting pressure on all of the countries it affects. As a result, the effects of the pandemic spread quickly to the global level, affecting a wide range of international economic sectors through a combination of supply and demand shortages. The intensification of the crisis has had a significant impact on the financial system, particularly the banking sector. So, the objective of this article is to analyze the repercussions of the crisis of the covid-19 on the Moroccan banking sector, it is a question of presenting first of all, the state of affairs of the banks in Morocco while being based on a method of descriptive analysis, which enabled us to carry out observations, of which most important relate to the stake of liquidity, the acceleration of the outstanding debts and the rise of the credit risk and to quote thereafter the measures and the strategies taken by the authorities in particular Bank Al Maghrib and the international monetary fund to remedy the banking indicators, also the degree of the commitment of the Moroccan banking sector in the prevention and the management of the consequences of Covid-19 at the social, economic and financial level in Morocco.

Key words: Moroccan banks, Covid-19 crisis, the liquidity issues, credit risk, supply shock, demand shock.

JEL Classification : E42, E43, E52, E58, G21.

Paper type: Theoretical article

1. Introduction

Durant une courte période, les pays du monde entier se sont bousculés pour contenir la propagation de la pandémie de covid-19 (Kuma, 2020). Les dégâts et le taux de propagation de ce virus ont affecté les systèmes de santé, les politiques, les méthodes de travail, les modes de consommation et la résilience des communautés partout si peu préparés et dont la vie quotidienne peut être rapidement bouleversée.

Toute crise économique, monétaire ou financière peut avoir de graves répercussions sur l'économie d'un pays et sur l'économie mondiale dans son ensemble. Donc, l'impact humain et économique de la crise du covid-19 était dévastateur, il a entraîné la mort et la souffrance physique de millions de personnes et de la sorte des récessions qui ont causé d'importants dommages économiques. Mais aussi inquiétantes soient-elles, l'économie mondiale a déjà perdu 6 points de PIB passant selon le FMI à -3%.

Alors, la pandémie a touché plusieurs secteurs, dont le transport et le tourisme. Viennent ensuite la restauration, l'hôtellerie, l'artisanat, l'énergie et le commerce non agricole et alimentaire. Il est incontestable que, les régions et les pays n'étaient pas touchés de la même manière et de la même ampleur. Cela dépend, entre autres, de la situation économique, financière, sociale et politique d'avant la crise, de l'extension et de la rapidité de propagation de la pandémie, et également de la qualité de la réponse des pouvoirs publics.

Les crises génèrent souvent des opportunités de recherche et la crise du covid-19 ne fait pas exception. À certains égards, la dévastation économique et le potentiel de recherche ressemblent au crash de 1929 et à la Grande Dépression qui a suivi. Puis il y a eu la crise financière mondiale de 2007-2009 et la Grande Récession qu'elle a déclenchée.

Néanmoins, à d'autres égards, la covid-19 est unique parmi les crises économiques. Il s'agit du choc économique exogène le plus inattendu et le plus répandu de tous les temps ; encore plus global que la crise financière mondiale, il a touché à la fois les pays développés et les pays en développement. La crise a également suscité une série de réponses politiques la plus rapide et la plus décisive de tous les temps, avec des réponses des autorités internationales axées sur l'imposition de restrictions sur les voyages et les interactions sociales pour freiner la propagation du virus d'une part, et la mise en œuvre de mesures de soutien, d'autre part, à échelle sans précédent afin d'atténuer l'impact de ces restrictions sur l'économie et la population (BAM, 2020). Le fonds monétaire international a indiqué que les mesures monétaires prises par les pays du monde entier s'élèvent à environ 9 000 milliards de dollars (BAM, 2020). Par conséquent, l'épidémie de covid-19 a non seulement menacé l'économie mondiale, mais a également déclenché une énorme onde de choc financière, affectant négativement le marché financier. Les institutions financières telles que le secteur bancaire ont été immédiatement touchées par des chocs exogènes (Elnahass, Trinh & Li, 2021). La récession économique induite par le covid-19 a menacé la rentabilité des banques, elle a également diminué leurs revenus et a aussi entraîné des pertes dues aux défaillances des emprunteurs (Perkins & Gnanarajah, 2021). Les grandes institutions et banques internationales ont dû revoir à la baisse leurs perspectives de croissance (Elnahass, Trinh & Li, 2021).

Ajoutons aussi que les pertes sur les crédits industriels et commerciaux et les crédits bancaires en souffrance ont augmenté. Il s'agit donc d'une situation particulièrement préoccupante étant donné que l'activité bancaire est étroitement liée à la santé économique. Faisant partie du système financier marocain, épine dorsale de toutes les économies, les banques ont été touchées à leur tour par cette crise provoquée par la Covid-19, mettant à l'épreuve leur résilience.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre recherche, il est donc primordial de poser une problématique qui sera le fil conducteur de cet article. Ceci dit que la question centrale est la suivante : Quel est l'impact de la pandémie de covid-19 sur l'activité bancaire marocaine ?

Alors, notre travail est structuré en sept parties principales : Tout d'abord nous avons décortiqué la nature du choc de covid-19 d'un point de vue économique, ensuite nous avons passé en revue le cadre réglementaire du secteur bancaire marocain, puis nous avons présenté l'état des lieux des banques au Maroc pendant la pandémie de covid-19 en nous basant sur une méthode d'analyse descriptive, qui nous a permis de réaliser des constats, dont les plus importants concernent l'enjeu de liquidité, l'accélération des créances en souffrance et la montée du risque de crédit. Par la suite nous avons cité les mesures de relance et les stratégies prises par les autorités au niveau financier, économique et social pour atténuer l'impact du covid-19 puis nous avons présenté les résultats de notre contribution et nous avons aussi consacré un paragraphe aux recommandations et perspectives pour préserver d'une part la solidité du secteur bancaire et d'autre part d'assurer la continuité de l'engagement et de soutien des banques marocaines envers ses clients.

2. Covid 19 et la nature du choc d'un point de vue économique

La pandémie de Covid-19 a engendré des perturbations à la fois dans la demande (en raison de la diminution de la consommation due aux mesures de distanciation sociale et d'isolement de la population) et dans l'offre (suite aux bouleversements dans la chaîne de production internationale, notamment en provenance de la Chine, l'un des principaux fournisseurs mondiaux. Par conséquent, des spéculations se sont développées sur les marchés financiers (Kuma, 2020). De plus, la réduction des déplacements et des flux de transport résultant de la propagation de la pandémie a entravé la mobilité des facteurs de production (Kuma, 2020). Cette crise sanitaire a entraîné une diminution de la production, entraînant ainsi une baisse des bénéfices des entreprises, une diminution des salaires, une baisse de la demande et une augmentation de la pression sociale et de l'anxiété (Kuma, 2020). En somme, le monde fait face à une double crise, à la fois sanitaire et économique, caractérisée par ces deux chocs majeurs. Des études menées par Baldwin R. et Tomiura E. (2020) ont prévu des impacts considérables de la pandémie de Covid-19 sur la santé et l'économie. Ils notent également que le virus représente à la fois un choc sur l'offre et la demande, ayant un impact sur le commerce international de biens et de services (Kuma, 2020).

Selon le FMI (2020d), la crise sanitaire du Covid-19 en Afrique subsaharienne, tout comme ailleurs, s'est accompagnée d'une crise économique due à trois principaux chocs : la diminution de la production et de la demande, le ralentissement de la croissance mondiale et le resserrement des conditions financières. À cela s'ajoute, une forte baisse des prix des matières premières, notamment une chute d'environ 50% du prix du pétrole depuis le début de l'année 2020 (atteignant ainsi son niveau le plus bas en 18 ans).

Il convient de noter que la pandémie de Covid-19 était à l'origine une crise sanitaire potentiellement mortelle, mais au fil du temps, elle s'est transformée en crise économique à la suite des mesures prises par les autorités politiques pour contenir sa propagation (Kuma, 2020). Alors, l'économie mondiale a été confrontée à un choc économique qui nécessite une analyse approfondie afin de trouver des mesures appropriées (Kuma, 2020). Dans la littérature économique, on distingue généralement les chocs d'offre et de demande en fonction de leur caractère exogène ou endogène, ainsi que de leur origine externe ou interne au système économique concerné (Kuma, 2020).

En perturbant l'offre ou la demande de biens et/ou de services, un choc crée un déséquilibre macroéconomique qui peut entraîner une augmentation durable des prix, du chômage, des déséquilibres extérieurs, de la contraction monétaire, des déficits budgétaires, de la pauvreté, ainsi que des problèmes d'instabilité financière, entre autres (Kuma, 2020). Un choc d'offre se répercute sur la production de biens ou de services, avec des impacts positifs ou négatifs,

nécessitant la mise en œuvre de politiques d'offre ou structurelles (telles que les politiques d'emploi, les politiques commerciales, etc.) pour y faire face.

D'autre part, un choc de demande a tendance à perturber la demande (la consommation) de biens ou de services, avec des effets positifs ou négatifs, nécessitant des mesures correctives pour activer des politiques conjoncturelles (telles que la politique monétaire, la politique budgétaire) basées sur la relance keynésienne (Kuma, 2020).

Selon la théorie classique, l'offre ou la production est principalement déterminée par les facteurs de production (travail et capital). Pour les classiques, l'offre produit sa propre demande, de telle manière qu'une modification de la quantité produite ou de l'offre ne peut résulter que d'une modification de l'un des facteurs de production (Kuma, 2020). De plus, puisque les forces du marché maintiennent l'équilibre, le déséquilibre ne peut se produire qu'en cas de chômage volontaire ou d'intervention de l'État afin de bouleverser les équilibres.

En revanche, pour les keynésiens, l'offre ou la production est fonction de la demande, de sorte que tout choc tendant à réduire la consommation devrait se traduire par une diminution de la production. Pour ces auteurs, la crise économique mondiale de 1930 apparue après la Seconde Guerre mondiale était due au manque de demande alors que l'offre était plus importante (Kuma, 2020). Les mesures prises par le gouvernement, notamment à travers une politique budgétaire axée sur les grands travaux, ont joué un rôle crucial pour sortir de la grande dépression et maintenir une période de croissance économique d'environ trente ans, jusqu'à l'avènement de la crise pétrolière dans les années 1970. Cette période est souvent désignée sous le nom des "Trente Glorieuses".

En évoquant la crise qui a secoué les États-Unis dans les années 1930, il est important de souligner que le schéma monétariste élaboré par Milton Friedman et Anna Schwartz (1963) est devenu la formulation la plus influente et largement discuté dans les débats académiques.

Selon ces auteurs, la dépression découle de la crise bancaire. Ils pensent que la perte de confiance des déposants conduit les banques à subir d'importantes fuites de dépôts, les contraignant à vendre leurs actifs les plus liquides pour répondre aux demandes de retrait (Kuma, 2020). Lorsque la valeur de leurs actifs, déduite des dépôts, devient inférieure à leurs fonds propres, les banques deviennent insolvables (Kuma, 2020).

Par conséquent, lorsque les banques ont des engagements mutuels, la faillite d'une banque entraîne une contagion qui se propage aux autres, déclenchant la panique et entraînant des retraits massifs de dépôts. Cette situation crée un "risque systémique" qui par précipitation ou fuite massive des dépôts conduit à l'effondrement ou à une crise du système bancaire, paralysant le système de paiement, provoquant une crise de liquidité, un rationnement du crédit, ainsi le non-renouvellement des prêts anciens et des spéculations, entre autres. Alors, ces événements ont un impact immédiat et significatif sur le reste de l'économie. En se basant sur la crise financière de 1930, Milton F. et Schwartz A., tout comme d'autres monétaristes, soutiennent que c'est la panique bancaire qui a provoqué le krach boursier et non l'inverse (Kuma, 2020). Selon eux, la principale voie de transmission réside dans la diminution de l'offre monétaire et ses effets sur la demande et la production. Les monétaristes assimilent les crises financières aux faillites bancaires. En fait, la pandémie de Covid-19 (y compris les mesures prises pour y faire face) a été un choc imprévisible qui a perturbé les comportements des acteurs économiques et bouleversé les équilibres macroéconomiques mondiaux. Les mesures restrictives, telles que les quarantaines imposées à la population, ont entraîné une augmentation du chômage et de l'absentéisme, en particulier dans le secteur privé, ce qui a entraîné une baisse des revenus (Kuma, 2020). Par conséquent, la consommation a diminué, entraînant une baisse des recettes fiscales et, indirectement, une diminution de la production. Cela indique qu'il y a eu un choc de demande au début de la crise sanitaire. Cependant, au fil du temps, du côté de l'offre, on observe l'émergence de pratiques protectionnistes avec la fermeture des frontières dans différents pays, ce qui a entraîné un effondrement de la chaîne de production internationale en provenance de

la Chine, l'un des principaux fournisseurs mondiaux (ce qui a conduit à des pénuries de stock chez les fournisseurs). Cette situation a également engendré des spéculations sur les marchés financiers, un ralentissement du commerce extérieur, une diminution des réserves de change, une instabilité et une dépréciation monétaire (Kuma, 2020).

En effet, il est important de souligner que la pandémie de Covid-19 a entraîné à la fois un choc d'offre et un choc de demande au niveau de l'économie mondiale. Plusieurs pays ont été confrontés à une demande élevée que l'offre ne pouvait suivre, ce qui a créé un choc d'offre. Il est également pertinent de noter que la crise de Covid-19 a eu des répercussions à la fois monétaires et financières. La pandémie a suscité davantage de peur et d'incertitude, ce qui a affecté l'économie mondiale et accru la volatilité des marchés financiers, comme le souligne Albulescu Claudiu (2020a, 2020c). Selon Beck Thorsten (2020), la récession prolongée causée par la pandémie pourrait entraîner des problèmes de solvabilité pour certaines entreprises et ménages, exercer une pression sur les bilans bancaires et entraîner une augmentation des PNP et des faillites bancaires. Ces PNP pourraient augmenter au second semestre de 2020 si la crise persiste, en particulier pour les banques dont une part importante du portefeuille de crédits concerne les secteurs les plus durement touchés (Kuma, 2020).

Concernant les économies dollarisées, comme la République démocratique du Congo, la pandémie de Covid-19 a exercé une pression sur le marché des changes en raison de la diminution des réserves de change, des exportations en baisse et des flux de capitaux réduits en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement mises en place dans différents pays (Kuma, 2020). La persistance de la pandémie a empêché les acteurs économiques de respecter leurs obligations et de couvrir leurs coûts fixes, ce qui a conduit à des faillites et a plongé l'économie mondiale dans la récession (Kuma, 2020). Par ailleurs, la réduction de la pollution a été observée grâce à la fermeture de nombreuses usines en Chine et dans le monde, ce qui a favorisé le développement de l'économie numérique avec des pratiques telles que le télétravail, les visioconférences, les bibliothèques ou les formations en ligne, etc.

À la lumière de ce qui précède, il est clair que la pandémie de Covid-19 et les mesures de riposte adoptées à travers le monde ont entraîné à la fois un choc de demande (baisse de la consommation) et un choc d'offre (baisse de la production) (Kuma, 2020). Cette crise a des répercussions économiques et financières à grande échelle, et il est pertinent de noter que le monde pourrait être confronté à une crise financière, selon le plan monétaire de Friedman M. et Schwartz A. (1963). Cependant, il est important de souligner que contrairement à la grande dépression des années 1930, où la récession mondiale a été aggravée par l'adoption de politiques mercantilistes et un manque de prêteurs de dernier recours, les dommages de la crise sanitaire actuelle devraient être relativement limités en raison de l'existence d'un filet de sécurité financier mondial plus solide, notamment grâce au rôle du Fonds monétaire international (FMI, 2020a). De plus, les banques sont désormais mieux capitalisées et disposent de liquidités plus importantes, contrairement à la situation prévalant avant la crise financière de 2008-2009, ce qui les rend plus résilientes (FMI, 2020c). Cependant, si la crise s'aggrave et entraîne des pertes de marché et de crédit, elle pourrait affaiblir les systèmes bancaires de certains pays, exacerbant potentiellement un ralentissement économique, les banques étant incapables de financer l'économie. Une diminution de la production ou un arrêt soudain des activités dû à cette pandémie pourrait augmenter le niveau d'endettement des ménages et des entreprises et entraîner une crise financière si l'on y prend garde. Il est indéniable que les vagues de crises depuis 1634 jusqu'à nos jours ont suscité l'attention des théoriciens. Dans ce sens, les théories des cycles économiques ont essayé d'expliquer la récurrence des crises financières selon l'amplitude (cycle mineur) et l'intervalle d'occurrence (cycle court/long). Kondratieff était le premier à introduire la théorie des cycles économiques longs, il estime que le système capitaliste évolue sur un cycle de 30 à 50, le commencement de chaque cycle dépend du renouvellement de l'infrastructure et les efforts d'innovations technologiques déployés. La théorie stipule que

le système capitaliste passe par quatre phases différentes : la première phase est marquée par l'émergence d'un progrès technologique important ce qui stimule l'investissement et la création de l'emploi, la deuxième phase connaît le rapprochement au haut niveau de la croissance, ensuite la troisième phase observe le ralentissement de la croissance et la quatrième phase marque le début de la récession (Kondratieff, 1935). Alors, l'activité bancaire en tant qu'activité économique n'a pu déroger à cette règle, vu la récurrence des crises financières, plus particulièrement avec l'évolution de secteur depuis le dix-neuvième siècle. À la fin du vingt siècles, on constate que les crises sont survenues sur un intervalle très réduit, ce qui est nouvellement exprimé par les cycles de courte durée dits cycles mineurs de KITCHIN ; le raccourcissement de l'intervalle de résonance est dû à la panoplie de facteurs technologiques, financiers, institutionnels...etc. (Kitchin, 1923). Le développement de ces facteurs a multiplié la croissance et l'étendue de l'activité bancaire. Faute de compréhension et de maîtrise efficace des risques afférents à cette évolution, le secteur se déstabilise très fréquemment. Donc, quelle que soit la forme, l'amplitude ou l'intervalle de survenance de la crise financière, l'histoire des faits économiques et financiers nous permet partiellement d'identifier les facteurs communs aussi bien internes qu'externes responsables du déclenchement de ces événements de grande amplitude.

3. Bref aperçu sur le cadre réglementaire des banques marocaines

Le secteur bancaire occupe une position privilégiée dans le système financier. Il joue un rôle primordial dans le processus de la création monétaire et le système de paiement. Le métier d'une banque repose, surtout, sur la création de la liquidité en finançant des projets, généralement risqués, à partir des dépôts à court et moyen terme, ou bien en utilisant des ressources du marché interbancaire à court terme.

Depuis les années 90, le système financier et bancaire marocain se trouve en pleine mutation. Une série de réformes ont été entamées dans un processus de libéralisation, visant à mettre en place un système financier moderne, libéral dont le but principal est de rationaliser le fonctionnement du secteur financier et bancaire. La première réforme est celle du 06 Juillet 1993, qui a été caractérisée par un concept nouveau, inspirée d'une grande partie de l'expérience internationale, vers un désencadrement du crédit, de nouvelles procédures de provisionnement et une application plus stricte des règles prudentielles. La deuxième étape vers fin 2005 et début 2006 a été accentuée par l'adoption de la loi bancaire 34-03 (relative aux établissements de crédit et organismes assimilés) a été promulguée le 14 février 2006. Ces réformes sont mises en place par Bank Al Maghrib en vue d'assurer une croissance forte et durable du secteur bancaire, et aussi de se rapprocher des normes et standards internationaux. Pour se protéger contre la crise financière qui a eu lieu en 2007, le Maroc s'est inscrit dans une approche internationale visant à renforcer les pratiques bancaires en matière de fonds propres, de gestion des risques et le rehaussement permanent du cadre de la régulation et de la supervision bancaire, toujours en convergence avec les standards internationaux les plus récents « Bâle III ». Ceci, est en vue d'assurer une stabilité financière, et une protection contre une éventuelle crise financière qui pourrait se reproduire en avenir. C'est ainsi qu'une nouvelle loi bancaire 103-12 a été promulguée, publiée au Bulletin officiel N°6340 en date du 05 Mars 2015, qui vient abroger l'ancienne loi bancaire 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Ce texte structurant le secteur bancaire marocain définit le cadre légal pour l'exercice de la surveillance macroprudentielle, tout en renforçant les mécanismes de résolution de crise mis à la disposition de Bank Al-Maghrib. Il introduit également les fondements légaux visant à permettre l'émergence de nouveaux acteurs et services financiers, notamment dans le domaine de la finance participative. Cet accès de nouveaux concurrents étrangers sur le marché bancaire

national va créer un cadre particulier pour le développement du secteur bancaire marocain. Cette nouvelle loi insiste sur le fait d'instaurer un dispositif de surveillance des risques systémiques, pour assurer la protection du secteur financier contre la survenance des risques systémiques qui peuvent influencer négativement la performance du secteur bancaire marocain et à mettre en péril l'économie nationale. La loi prévoit la mise en place d'un comité de coordination qu'on trouve parmi ses missions la surveillance des risques systémiques et d'assurer la surveillance macro prudentielle du secteur financier. Le risque systémique qui est défini dans cette nouvelle loi comme étant « le risque de perturbation des services financiers causé par une déficience de l'ensemble ou d'une partie du système financier qui peut avoir des conséquences graves sur l'économie ». Concernant les règles prudentielles, suivant l'article 76 de cette nouvelle loi, les établissements de crédit seront davantage tenus de respecter scrupuleusement les règles prudentielles afin de préserver leur liquidité et leur solvabilité, ainsi que l'équilibre de leur situation financière, et c'est conformément à la réforme du cadre prudentiel instauré par le comité de Bâle.

À partir de cette présentation du cadre réglementaire bancaire, on déduit que le Maroc donne de plus en plus une grande importance à la surveillance macro prudentielle et à la maîtrise des risques afin d'assurer une stabilité et une efficacité permanente pour le secteur bancaire et financier en général.

4. État des lieux des banques au Maroc pendant la pandémie de Covid-19

Selon Berger et al. (2021), les réformes de Bâle III et de nombreuses améliorations spécifiques à chaque pays en matière de supervision et de réglementation bancaire ont rendu le secteur bancaire plus résistant aux chocs du covid-19. Ils affirment que les interventions des gouvernements nationaux ont contribué à la stabilité du secteur bancaire et ont minimisé l'impact économique de la pandémie sur son activité principale dans certains pays. Kunt, Pedraza et Ortega (2021) étudient le rôle de différentes initiatives politiques dans la gestion des tensions bancaires et évaluent l'effet des mesures de soutien à la liquidité, des mesures prudentielles, de l'aide aux emprunteurs et des mesures de politique monétaire sur les rendements anormaux des banques. Alors, ils constatent que les mesures de soutien à la liquidité et d'assistance aux emprunteurs ont le plus grand impact positif sur les rendements bancaires anormaux et que les banques ayant moins de liquidités bénéficient le plus du soutien à la liquidité. De plus, Kunt, Pedraza et Ortega (2021) affirment que les baisses de taux d'intérêt profitent principalement aux banques ayant moins de liquidités, ce qui indique que la politique monétaire a joué un rôle clé dans cette crise pandémique. Cependant, bien que ces mesures politiques ayant atténué les effets négatifs de la pandémie pour certaines banques, ce n'est pas le cas pour toutes les banques. Il est intéressant de noter qu'Elgin et al. (2021) soulignent que la politique économique est liée à l'indépendance de la banque centrale et ils affirment que dans les pays où les banques centrales sont plus indépendantes, la réduction des taux d'intérêt de la politique monétaire et des ratios de réserves de dépôts est plus limitée, mais leurs paquets fiscaux et macro-financiers sont relativement plus importants.

4.1 Macro stress test du secteur bancaire marocain

En effet, 2020 a été marquée par une profonde récession due à la pandémie de Covid-19, qui n'a pas manqué de se refléter sur le paysage du système bancaire (CDG, 2021).

Dans le but d'évaluer l'impact du choc économique causé par la pandémie de Covid-19 sur la résilience des banques, Bank Al-Maghrib a réalisé un exercice de macro stress test en se basant sur ses prévisions macroéconomiques de juin 2020 (BAM, 2020).

Ces prévisions ont indiqué une contraction de 5,2 % du produit intérieur brut (PIB) pour cette année-là. L'objectif était d'évaluer la capacité des banques à faire face à cette situation

économique difficile et à maintenir leur stabilité financière. Pour les principales banques du Maroc, le calcul de l'impact de la dégradation des conditions économiques a été réalisé sur la base d'un nouveau mécanisme de macro stress test qui a été mis en place, en 2019, par la banque avec l'assistance technique du fonds monétaire internationale (BAM, 2020). Le ralentissement de l'activité économique a entraîné une diminution des revenus des ménages et une perturbation du cycle d'exploitation des entreprises. En conséquence, les créances en souffrance de ces agents envers les banques ont dû augmenter, entraînant des provisions supplémentaires.

Donc, les résultats des tests de résistance macroéconomiques ont révélé une augmentation significative des créances en souffrance pour les grandes banques en 2020 et 2021. Le taux de défaut moyen a augmenté, passant de 7,6 % en 2019 à 9,9 % en 2020, puis à 10,8 % en 2021 (BAM, 2020). Parallèlement, les marges des taux d'intérêt ont diminué en raison de la baisse des produits d'intérêts, principalement due au ralentissement de la demande de crédit. Dans l'ensemble, l'augmentation du risque de crédit et la diminution de la rentabilité des banques ont eu un impact négatif sur le degré de fonds propres prudentiels (BAM, 2020). Ainsi, en raison du choc de la pandémie, les grandes banques ont connu une diminution significative de leurs ratios moyens de fonds propres de base. Entre 2019 et 2021, ce ratio est passé de 10,3 % à 9,2 %, soit une baisse d'environ 110 points de base. De manière similaire, le ratio de fonds propres Tier 1 a chuté de 11 % à 9,8 %, soit une diminution de 120 points de base. De plus, le ratio de fonds propres moyen global a connu une diminution d'environ 150 points de base, revenant à la moyenne des banques principales, de 15,1% en 2019, à 13,9 % en 2020 puis à 13,6 % en 2021 (BAM, 2020).

Dans l'ensemble et en tenant compte du scénario macroéconomique adopté en juin 2020, les résultats du test de résistance macroéconomique ont révélé, à cette période, la capacité des banques à se conformer aux exigences réglementaires (BAM, 2020). Toutefois, elles ont subi les conséquences négatives de la crise sanitaire, notamment une augmentation des sinistres, une baisse des résultats et une diminution de leur ratio de fonds propres. De plus, il est important de noter que ce macro stress test ne prend pas en compte les mesures qui pourraient être prises à l'avenir pour atténuer l'impact de la crise sur la solvabilité des banques, qu'il s'agisse du renforcement des fonds propres ou de l'optimisation de la gestion des risques (BAM, 2020). En outre, étant donné les incertitudes persistantes entourant les perspectives de lutte contre la pandémie, tant au niveau national qu'international, il a été prévu de réaliser un autre test de résistance macroéconomique pour le secteur bancaire à la fin de l'année 2020, en prenant en compte l'évolution de la situation.

4.2 Enjeu de liquidité et état du risque de crédit pendant la période de Covid 19

Le risque de liquidité est généralement le premier risque qui survient lors d'une crise économique (BAM, 2020). Depuis le déclenchement de la crise sanitaire de covid-19, nous avons rapidement observé un resserrement de la liquidité bancaire, principalement lié à une augmentation significative de la trésorerie en circulation. En effet, il y a eu une très forte augmentation des opérations de retrait de la monnaie fiduciaire, notamment après l'annonce du confinement à savoir la troisième semaine de Mars.

Par la suite, l'augmentation de la circulation de la monnaie fiduciaire a été influencée par les multiples distributions d'aides sociales, ce qui a entraîné des sorties importantes de liquidités sous forme de billets et de pièces.

Par ailleurs, concernant l'état du risque de crédit, pendant la période de confinement et de restrictions de déplacement résultant de la crise sanitaire, les banques ont observé une diminution de la production de prêts immobiliers et de crédits à la consommation en raison de la baisse de la demande (BAM, 2020). En conséquence, elles ont constaté une détérioration de la qualité de leurs actifs, liée à une augmentation prévue de sinistralité, tant pour les ménages

que pour les entreprises. L'augmentation des impayés a principalement touché les prêts accordés aux PME/TPE et aux secteurs d'activité fortement touchés par la pandémie.

De plus, certains ménages ayant subi une interruption de leur activité ont également été confrontés à des difficultés de remboursement. De même, le taux de défaut a augmenté pour les entreprises qui ont vu leurs flux de trésorerie diminuer tout en continuant à supporter des coûts fixes importants, y compris le remboursement de leur dette.

Dans ce cas, les banques ont dû augmenter leurs provisions pour les créances en souffrance et réévaluer à la hausse le coût du risque, sur la base sociale et également consolidée, conformément à la norme comptable IFRS 9. Par ailleurs, la surveillance du risque de concentration vis-à-vis des grands débiteurs est restée une préoccupation majeure pour les banques tout au long de la crise de la Covid-19.

Selon les statistiques du groupement professionnel des banques du Maroc, l'analyse effectuée par banque a révélé que le groupe CIH a enregistré la plus forte augmentation de la distribution de crédits en 2020, avec une hausse de 20,9%. Les groupes BOA et ATW ont également connu des augmentations, avec des hausses de 8,7% et 4,0% respectivement (CDG, 2021).

Ces chiffres illustrent la croissance de l'activité de prêt de ces institutions financières au cours de cette période donnée. Les bons résultats du groupe CIH se sont inscrits dans la continuité de sa dynamique de croissance observée tout au long des cinq dernières années dans le contexte de sa stratégie de diversification de son portefeuille (CDG, 2021).

Du côté des ressources, Le secteur bancaire a enregistré une augmentation significative des dépôts bancaires, avec une croissance de 5,6% en 2020 (CDG, 2021).

Cette augmentation représente la plus forte croissance enregistrée au cours des quatre dernières années. Alors, cette hausse des dépôts peut s'expliquer par la préférence des investisseurs pour la liquidité, en raison de l'absence de conditions d'investissement favorables pendant la période de la crise de Covid-19. En outre, les consommateurs marocains ont également modifié leur comportement en choisissant l'épargne pendant cette période de crise.

4.3 État des créances en souffrance durant la pandémie

La pandémie de Covid-19 a eu un impact considérable sur la solvabilité des ménages et des entreprises. En effet, la capacité des acteurs économiques à rembourser leurs prêts s'est détériorée face à un contexte économique difficile.

Dans ce sillage, l'encours des créances en souffrance a connu une forte augmentation en 2020, passant de 69,9 milliards de dirhams à la fin de 2019 à 80,2 milliards de dirhams à la fin de décembre 2020, soit une hausse de 10,3 milliards de dirhams en une seule année, la plus forte augmentation de la dernière décennie (CDG, 2021).

En conséquence, le taux d'impayés a également augmenté, atteignant 8,4% à la fin de décembre 2020 contre 7,6% un an plus tôt. Cette détérioration de la qualité des engagements se manifeste par une augmentation de 18,2% des créances douteuses envers les ménages en 2020. Cela reflète en partie la situation du marché du travail, avec une perte nette de 432 000 emplois en 2020 et un taux de chômage passant de 9,2% en 2019 à 11,9% en 2020.

Parallèlement, les faibles performances de l'activité économique ont affecté la solvabilité des entreprises, en particulier celles qui ont partiellement ou totalement interrompu leurs activités pendant la période de confinement. Ainsi, l'encours des créances en souffrance des sociétés non financières a augmenté de 12,2% en 2020 (CDG, 2021).

Par ailleurs, la détérioration de la qualité des actifs a touché la plupart des banques, qui ont enregistré une augmentation moyenne de leur taux d'impayés qui s'est élevée à 0,6 % durant l'année 2020. La plus forte détérioration du taux d'impayés de 1,5 % a concerné le groupe crédit de Maroc, qui a grimpé de 7,8% à 9,3%, suivi du groupe banque centrale populaire, qui a connu une hausse de 1,2% pour s'établir à 9,8% (CDG, 2021).

5. Les mesures prises par le royaume du Maroc pour faire face à la crise de Covid-19

5.1 Les mesures prises sur le plan monétaire et économique

« La crise sanitaire a constitué une de nos préoccupations principales au cours de l'année 2020 et a exigé de nous tous un effort considérable. Nous avons agi au niveau de tous les domaines qui relèvent de notre responsabilité... Toutes ces réalisations n'auraient jamais été possibles sans la mobilisation de chaque agent de la banque, dans le cadre d'un travail collectif et bien coordonné... c'est cela qui a permis à la banque d'être à la hauteur des défis et d'apporter une réponse décisive face à la crise ». Extrait de l'allocution de Monsieur le wali de BAM à l'occasion de la journée des cadres 2021.

Dans ce sillage, les conditions monétaires ont été, en 2020, assouplies d'une manière sans précédente puisque la banque centrale a pris un certain nombre de mesures de grande envergure afin d'atténuer l'impact de la crise du Covid-19 sur l'économie (BAM, 2020). Celles-ci comprennent particulièrement une baisse de 75 points de base du taux directeur, une libéralisation de la réserve obligatoire et une injection gigantesque de liquidités. Alors, ces mesures ont entraîné une baisse des taux sur l'ensemble des marchés, notamment une réduction des taux débiteurs, au profit tant des ménages que des entreprises, spécialement des très petites, petites et moyennes entreprises (CDG, 2021).

Il est également important de mentionner que dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a veillé à garantir un approvisionnement adéquat en monnaie fiduciaire sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en collaboration avec le secteur bancaire, des mesures ont été prises pour assurer un stockage suffisant des guichets automatiques bancaires (GAB) afin de maintenir leur disponibilité à un niveau élevé, répondant également aux besoins des citoyens pendant la période difficile de la pandémie de COVID-19 (BAM, 2020). Ajoutons aussi que ces mesures ont permis de faciliter la distribution des aides sociales dans des conditions optimales.

En outre, pour faire face à ces défis de liquidité, Bank Al-Maghrib a réagi de manière rapide, proportionnée et progressive à mesure que les tensions augmentaient. Elle a fourni aux banques des liquidités adéquates pour répondre à leurs besoins de refinancement, en prenant plusieurs mesures de politique monétaire. Tout d'abord, le taux directeur a été réduit à deux reprises, passant de 2,25 % à 2 % en mars, puis à 1,50 % en juin 2020. Ensuite, Bank Al-Maghrib a décidé de libéraliser totalement les réserves obligatoires des banques (BAM, 2020). De plus, les critères d'éligibilité des collatéraux acceptés en échange des opérations de politique monétaire ont été élargis pour inclure des titres négociables, des créances sur les administrations centrales, des créances sur les entreprises "Corporate" ainsi que des créances hypothécaires. Dans le même sens, la banque a également mis en place des opérations de swaps de devises en dirhams et a adapté le programme de refinancement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) pour répondre aux besoins de la crise (BAM, 2020). Ce programme a été étendu pour inclure les crédits de trésorerie en plus des crédits d'équipement, tout en augmentant la fréquence de refinancement et en prolongeant la maturité des opérations. Ces mesures ont triplé la capacité des banques à se refinancer auprès de la banque centrale. En effet, le montant des liquidités injectées par Bank Al-Maghrib a atteint un niveau exceptionnel, passant de 67,2 milliards de dirhams le 12 mars 2020 à 108,3 milliards le 18 juin 2020. D'un point de vue prudentiel, les banques marocaines ont été autorisées à utiliser des coussins de liquidité inférieurs au minimum de ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) fixé à 100 % pendant le deuxième trimestre 2020, en cas de besoin. Toutefois, elles sont cependant restées résilientes face au risque de liquidité, avec un ratio LCR de 132 % en mars, 125 % en avril et 148 % en mai 2020, dépassant confortablement le seuil de 100 % (BAM, 2020).

Alors, les réductions du taux directeur effectué par Bank Al-Maghrib en mars et juin 2020, ont entraîné une diminution des taux d'intérêt sur l'ensemble des marchés. En plus de ces baisses, BAM a accepté toutes les demandes de refinancement présentées par les banques, tout en maintenant ainsi des conditions favorables sur le marché interbancaire. Le taux moyen pondéré sur ce marché est resté aligné sur le taux directeur tout au long de l'année (BAM, 2020).

Malgré une augmentation significative du coût du risque, les taux débiteurs assortissant les crédits au secteur non financier ont diminué, passant à 4,42% au quatrième trimestre 2020, contre une moyenne de 4,91% au même trimestre de l'année 2019. Les taux appliqués aux particuliers ont baissé de 57 points, atteignant 4,98%, tandis que les taux pour les entreprises ont diminué de 49 points en général, s'établissant à 4,28%, et de 119 points, notamment pour les TPME, atteignant 4,49% (BAM, 2020). De plus, grâce au programme Intelaka offrant des conditions avantageuses, les entrepreneurs individuels ont bénéficié de réductions importantes, avec une moyenne de 135 points de base pour les facilités de trésorerie et de 341 points de base pour les crédits d'équipement (BAM, 2020). En ce qui concerne les taux créditeurs, ils ont continué de diminuer en 2020, mais à un rythme moins rapide que les taux directeurs et les taux débiteurs. Les dépôts à 6 mois ont diminué de 16 points de base en moyenne, s'établissant à 2,56%, tandis que les dépôts à 12 mois ont diminué de 14 points de base, atteignant 2,87%. Quant au taux minimum appliqué aux comptes sur carnet, lié au taux des bons du Trésor à 52 semaines, il a baissé de 12 points de base, s'établissant à 1,77%.

Dans le but de faire face à l'augmentation du risque de crédit, plusieurs mesures ont été mises en place au Maroc par le Comité de Veille Economique, dans le cadre des interventions des autorités face à la crise (BAM, 2020). L'une de ces mesures est la création des facilités de garantie des crédits. Le 26 mars, moins d'un mois après le premier cas de Covid-19 diagnostiqué à l'échelle nationale, la Caisse Centrale de Garantie a lancé le mécanisme de garantie appelé "Damane Oxygène". Son objectif est de faciliter l'accès au financement pour les entreprises dont la trésorerie a été affaiblie en raison de la diminution de l'activité, en offrant une garantie couvrant 95% des crédits de fonctionnement contractés. À la fin de l'année 2020, 49 489 crédits "Damane Oxygène" ont été accordés, pour un montant total de décaissement de 17,7 milliards de dirhams (BAM, 2020). Suite à la levée du confinement et à la reprise progressive de l'activité, deux nouveaux mécanismes de garantie ont été mis en place le 15 juin 2020 pour favoriser le financement des besoins en fonds de roulement et stimuler la relance économique. Ces mécanismes sont appelés "Relance TPE" et "Damane Relance". Les crédits couverts par ces mécanismes ont une durée de sept ans, avec deux ans de différé, et les taux sont plafonnés au taux directeur majoré de 200 points de base. Le produit "Relance TPE" cible les très petites entreprises (TPE) dont le chiffre d'affaires n'excède pas 10 millions de dirhams, en leur fournissant une garantie pouvant atteindre 95% des prêts, plafonnés à 10% du chiffre d'affaires (BAM, 2020). Alors, le produit "Damane Relance" est destiné aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de dirhams. Il offre une garantie de 80% à 90% des prêts, plafonnée à 1,5 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises du secteur industriel et à 1 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises des autres secteurs (BAM, 2020).

Ces garanties ont ensuite été étendues à deux produits spécifiques : "Damane Relance Hôtellerie" pour le secteur du tourisme et "Damane Relance Promotion Immobilière" pour le secteur de la construction, en prenant en compte leurs caractéristiques respectives. À la fin de l'année 2020, le montant total des crédits décaissés bénéficiant des garanties "Relance" s'élevait à 35,3 milliards de dirhams (BAM, 2020). La date limite des programmes de relance a été initialement fixée à la fin de l'année 2020, puis prolongée jusqu'au 31 mars 2021, puis jusqu'au 30 juin 2021. Des atténuations ont été apportées, notamment un relèvement du montant du crédit, un assouplissement des conditions de garantie pour certains secteurs, ainsi qu'une extension de la couverture aux courtiers d'assurance, aux bureaux de change et aux sociétés de transfert de fonds. Au total, 54% des PME, 18% des TPE et 28% des entreprises de taille

intermédiaire (ETI) et grandes entreprises (GE) ont bénéficié des dispositifs de garantie "Oxygène" et "Relance" (BAM, 2020). En ce qui concerne la répartition par secteur d'activité, 29% du volume des crédits ont été accordés au secteur du commerce et de la distribution, 28,5% aux industries, 15% au secteur du BTP et 8% aux services (BAM, 2020).

Effectivement, les programmes de garantie des crédits ont joué un rôle crucial dans l'atténuation des effets néfastes de la pandémie, mais leur sortie représente un défi majeur, surtout que plusieurs entreprises l'ont dépendu afin de survivre. Pour favoriser une relance post-Covid efficace, il est nécessaire d'ajuster ces programmes afin d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et d'obtenir de meilleurs rendements.

À cet égard, la Banque mondiale a proposé trois orientations possibles :

Premièrement, traiter les défauts de paiement en maximisant le recouvrement des fonds accordés aux entreprises qui se sont révélées non viables, et convertir les prêts garantis en instruments de capitaux propres pour les entreprises viables, tout en transférant ces expositions à d'autres institutions publiques telles que les banques de développement ou à un véhicule d'investissement spécialisé. Deuxièmement, cibler les entreprises en révisant les critères d'éligibilité afin de limiter les avantages à des groupes cibles spécifiques, tels que les entreprises viables avec peu d'endettement, et en réduisant les seuils de garantie à des niveaux normaux. Troisièmement, soutenir une relance verte en redirigeant les flux financiers vers des activités à faible émission de carbone (BAM, 2020).

Ces orientations visent à assurer une utilisation plus efficace des ressources publiques tout en favorisant une relance économique durable et résiliente face aux défis environnementaux.

5.2 Les mesures prises sur le plan social

L'impact de la pandémie sur les individus a eu une ampleur particulière, ce qui a placé la dimension sociale au cœur des politiques et stratégies bancaires du Maroc. Les autorités ont mis en place un fonds spécial d'environ 3 % du PIB pour faire face à la pandémie du covid-19. Ledit fonds est financé par l'État et aussi par les dons volontaires des organismes publics et privés qui étaient déductibles des impôts. Ce fonds a visé la couverture des coûts des installations médicales et également le soutien des entreprises et des ménages touchés par la pandémie. Les entreprises de moins de 500 salariés licenciés et dont le chiffre d'affaires a chuté de plus de 50 % ont eu la possibilité de reporter le paiement des cotisations sociales jusqu'au 30 juin. Ainsi, leurs employés temporairement au chômage et qui étaient inscrits à la caisse de retraite ont bénéficié mensuellement d'une somme de 2 000 dirhams et ont été autorisés à reporter le paiement de leurs dettes jusqu'au 30 juin. En Avril 2020, environ un million d'employés de 134 000 entreprises étaient éligibles à ces transferts. Les entreprises et les ménages ont pu également reporter le paiement de l'impôt sur le revenu jusqu'au 30 Septembre 2020. De plus, le gouvernement a décidé d'accélérer le paiement de ses fournisseurs pour encourager les entreprises. Le gouvernement a aussi procédé à l'élargissement des transferts sociaux aux salariés temporairement au chômage et a continué de reporter le paiement des cotisations sociales pour certains secteurs (dont le tourisme) jusqu'à fin mars 2021.

À cela s'ajoute, le gouvernement a pris des mesures pour soutenir les familles travaillant dans le secteur informel. Les ménages bénéficiant de l'assurance maladie non contributive (RAMED) ont reçu un paiement mobile de (800-1200) DRH par mois depuis avril 2020, selon le nombre de leurs membres de famille. Par ailleurs, les autres ménages qui n'ont pas bénéficié du RAMED ont pu solliciter une aide financière en espèce à travers simplement une inscription en ligne. Par conséquent, en avril, 85% des ménages qui travaillent dans le secteur informel ont été couverts. Le gouvernement a prolongé la date limite de déclaration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de fin avril jusqu'à fin juin 2020 et a prévu une exonération fiscale pour les indemnités supplémentaires versées par les entreprises aux employés du secteur formel jusqu'à 50 % de leur salaire net mensuel moyen. Un décret-loi adopté le 6 avril 2020 a

autorisé le gouvernement à augmenter les emprunts extérieurs au-delà du plafond approuvé dans la loi de finances 2020.

Tout compte fait, dans le contexte de la crise pandémique du Covid-19, les établissements de crédit sont appelés à renforcer leur rôle dans le financement de l'économie. À cet effet, Bank Al Maghrib et les autorités marocaines ont adopté un ensemble de mesures cités ci-dessus visant à faciliter l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises. Dans ce même objectif, il est important que les établissements de crédit conservent des fonds propres suffisants pour faire face aux effets de la crise et préserver ainsi leur capacité d'octroi de financement dans des circonstances exceptionnelles.

Aussi, Bank Al-Maghrib a appelé les établissements de crédit à suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019. De plus, Bank Al-Maghrib a continué de suivre de près les implications de la crise sanitaire sur l'économie nationale et le système financier pour qu'il prenne, le cas échéant, les mesures nécessaires pour y faire face.

6. Recommandations et perspectives

Au sujet de leçons tirées de l'expérience que la crise de covid-19 a laissé au monde et tenant compte aussi des instructions de la grippe espagnole qui a dévasté le monde entre 1918 et 1920, il convient de noter ce qui suit : premièrement, au regard de ses impacts multisectoriel, le choc sanitaire du Covid-19 nécessite la mobilisation de la politique monétaire (pour soutenir la demande) et de la politique budgétaire (pour soutenir la production et les ménages vulnérables). À titre d'exemple, il est recommandé d'exonérer ou de réduire les charges fiscales dans quelque secteurs ébranlés pendant la période de la crise et en cas d'une crise sévère, la politique budgétaire a été planifiée comme étant le meilleur outil pour faire face à l'impact du covid-19 (Kuma, 2020). Deuxièmement, des politiques adoptées, ainsi des communications claires et crédibles ou honnêtes des autorités concernant la pandémie, participent à contrôler celle-ci et d'assurer la stabilité financière. En effet, la faillite d'une banque peut semer le désarroi et conduire à l'effondrement des autres banques et ce à travers des retraits massifs de dépôts (Kuma, 2020). Troisièmement, cette crise sanitaire et ses conséquences mettent en évidence la nécessité de mettre en place un fonds mondial pour faire face à des chocs mondiaux négatifs de ce type (Covid-19) qui sera assuré par une taxe qui s'appliquera à tous les pays du monde – En dépit de la présence de l'Organisation mondiale de la santé, qui a également été critiquée pour avoir minimiser la pandémie et pris le temps de fournir un soutien financier aux pays les plus durement touchés par cette pandémie et quatrièmement une clarification ou une orientation des instances de contrôle concernant le traitement réglementaire des diverses mesures de soutien prises à titre d'exemple : celle visant des garanties de crédit, des reports de paiement, des mesures budgétaires, etc. (Kuma, 2020).

Ajoutons aussi, selon Tobias A. et Aditya N. (2020), pour entretenir la confiance dans le secteur bancaire pendant la période de la crise du covid-19, les instances de contrôle bancaire sont tenues à titre d'exemple de sauvegarder leurs règles, ceci afin d'éviter de mettre en place de nouvelles initiatives, car les banques doivent uniquement se contenter de bien gérer leur activité actuelle, ainsi d'encourager la restructuration des prêts (rééchelonnement des portefeuilles de prêts pour les secteurs et les emprunteurs les plus impactés, réduction des normes de dépréciation, ajustement des taux d'intérêt ou des commissions, etc.) et d'assurer une bonne gestion du risque de crédit (Kuma, 2020).

En outre, pour maintenir la stabilité financière dans le monde face à l'impact de la pandémie du Covid-19, le fonds monétaire international (2020) note et recommande une panoplie des mesures de riposte, parmi ces mesures on peut citer : l'assouplissement de la politique monétaire, l'acquisition de différents actifs et fourniture de la liquidité (augmentation du montant ou prolongement de la date d'échéance des opérations de refinancement,

agrandissement du champ des garanties acceptées, assouplissement des exigences de réserves, etc.) au système financier et ce dont l'objectif de résister aux contraintes financières et soutenir le crédit à l'économie (Kuma, 2020). De plus, les banques doivent utiliser et activer les volants ou coussins de conservation de fonds propres et de liquidités disponibles pour couvrir les pertes éventuelles et faire face aux pressions de financement. En cas d'épuisement des fonds propres et de persistance de la crise dans le temps, il est impératif que les banques disposent des plans de redressement crédibles afin de poursuivre leurs activités (Kuma, 2020).

Dans les pays développés, où les taux directeurs restent à des niveaux bas afin d'encourager la consommation, le recours à des mesures non conventionnelles comme instruments fondamentaux de la politique monétaire, semble incontournable (Kuma, 2020).

Alors, les banques et les institutions financières continuent d'être des acteurs indispensables de notre économie. Leurs rôles traditionnels doivent perdurer, mais ils doivent surtout réinventer des modèles résilients et durables, même en temps de crise. Leur pérennité dépend non seulement de leur solidité financière, mais aussi des indicateurs macroéconomiques. Par conséquent, les banques marocaines sont appelées à se mobiliser pour continuer à soutenir les acteurs économiques, des ménages ordinaires aux institutions étatiques. À cet égard, il est demandé à la banque marocaine de diversifier ses produits et services, ainsi elles doivent multiplier ses partenariats avec les FinTech. Il est également crucial pour les banques marocaines de développer l'open Banking pour améliorer la relation client et ajouter de la valeur et finalement d'optimiser ses coûts et personnaliser ses services.

La pandémie de Covid-19 a causé également beaucoup de dégâts sociaux, ce qui a entraîné une augmentation significative des taux de chômage et de pauvreté. Dans ce contexte, les banques marocaines devraient être prêtes à renforcer leur démarche RSE. De plus, elles devraient être disposées à sacrifier et à revoir leur stratégie de distribution de dividendes, en envisageant une réduction ou une suppression de ceux-ci, au profit d'un réinvestissement responsable, solidaire et éthique. Par conséquent, il est essentiel que les banques marocaines combinent le risque et la rentabilité de manière équilibrée afin de fournir des solutions fiables.

7. Synthèse de l'état des lieux

La pandémie de covid-19 a eu un impact sur le secteur bancaire marocain, dans ce cadre une comparaison de la situation bancaire pendant la crise et post-crise a été mise en lumière. Le tableau ci-dessous illustre les principaux constats soulevés.

Tableau : Comparaison de la situation des banques marocaines durant et après la crise Covid-19

Les éléments	Durant la crise Covid-19	Après la crise Covid-19	Répercussions de la crise
Taux directeur	1,50 %	2,25 %	Alimentation des banques par des liquidités suffisantes pour faire face aux besoins de refinancement.
Réserves obligatoires	Libéralisation totale des réserves obligatoires des banques	Le taux de réserve obligatoire pour les banques est revenu à son niveau antérieur qui est de 4%.	Diminution des tensions sur la liquidité et encouragement de la distribution des crédits.
Gisement du collatéral	Élargissement du gisement du collatéral accepté en échange des actions de politique monétaire aux titres négociables, aux créances sur les administrations centrales et sur les « corporate » et aussi aux créances hypothécaires.	L'état du gisement de collatéral varie selon les secteurs et les types d'actifs utilisés comme garantie.	Garantir le remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation financière.
Swap de change	Forte volatilité sur les marchés financiers, ce qui a affecté les swaps de change ; Réduction des volumes de swaps de change, car les investisseurs ont cherché à minimiser les risques ; La banque centrale a diminué les taux d'intérêt et a effectué des interventions sur le marché des devises pour stabiliser les taux de change.	Retour de la volatilité et les marchés financiers semblent être stabilisés après le choc initial de la pandémie ; Les volumes de swaps de change ont commencé à se redresser dans certains marchés.	La baisse des taux d'intérêt par Bank Al Maghrib a favorisé l'utilisation des swaps de change pour gérer les risques de change ; La pandémie a également stimulé l'émergence de nouvelles tendances dans les swaps de change, telles que l'utilisation croissante de produits dérivés pour se protéger contre les fluctuations des crypto-monnaies.
Coussins de liquidité	Utilisation des coussins de liquidité inférieurs au minimum LCR ratio (Liquidity Coverage Ratio) fixé à 100 % durant le deuxième trimestre 2020 et ce en cas de besoin.	Les banques présentent un ratio de liquidité de court terme (LCR) de 159% largement supérieur au minimum réglementaire de 100%.	Les banques sont restées résilientes au risque de liquidité, avec un LCR ratio de 132% en mars, 125% en avril et 148% en mai 2020, soit un niveau

			confortable par rapport au seuil de 100%.
Les taux d'intérêt	Les réductions du taux directeur effectué par Bank Al-Maghrib ont entraîné une baisse des taux d'intérêt sur l'ensemble des marchés.	Après la pandémie de covid-19, les taux d'intérêt au Maroc sont restés relativement stables.	Maintien des conditions très propices sur le marché interbancaire puisque le taux moyen pondéré sur ce marché est resté sur la même ligne du taux directeur tout au long de l'année.
Garanties des crédits	La Caisse Centrale de Garantie a mis en place un mécanisme de garantie à savoir : « Damane Oxygène » ; À la fin de l'année 2020, 49 489 crédits « Damane Oxygène » ont été octroyés, atteignant un décaissement total de 17,7 milliards de dirhams.	Deux nouveaux mécanismes de garantie à savoir : « Relance TPE » et « Damane Relance » ont été mis en place ; L'étendue de ces garanties à deux produits spécifiques : « Damane Relance Hôtellerie » et « Damane Relance Promotion Immobilière », en tenant compte des caractéristiques de chaque secteur.	Faciliter l'accès au financement des entreprises dont la trésorerie s'est affaiblie à cause de la diminution de l'activité ; Favoriser le financement des besoins en fonds de roulement et booster la relance économique.
Distribution des dividendes	Bank Al-Maghrib a appelé les établissements de crédit à suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019	Maintien de la distribution annuelle des dividendes	La suspension de la distribution des dividendes a permis les établissements de crédit de conserver des fonds propres suffisants pour faire face aux effets de la crise et également de préserver leur capacité d'octroi de financement dans des circonstances exceptionnelles.
Cotisations sociales	L'élargissement des transferts sociaux aux salariés temporairement au chômage ; Prolongation de report du paiement des cotisations sociales pour certains secteurs tel le tourisme et	Simplification des procédures administratives pour la création d'entreprise ; Des incitations fiscales pour les investissements dans certains secteurs stratégiques,	La prolongation des mesures d'allègement des cotisations sociales a permis aux entreprises de continuer à reporter le paiement de certaines cotisations sociales, telles que les cotisations pour l'assurance maladie et

	également pour les entreprises en difficulté jusqu'à fin septembre 2022.	Mise en place d'un dispositif de formation professionnelle pour les jeunes.	la retraite, pour une période de six mois à partir de mars 2022.
Fonds spécial	Mise en place d'un fonds spécial d'environ 3 % du PIB financé par l'État et également par les dons volontaires des organismes publics et privés.	Le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus continue à exister et à être mobilisé pour soutenir la réponse du pays à la pandémie.	La couverture des coûts des installations médicales ; Le soutien des entreprises et des ménages en situation de précarité ; Le Fonds spécial peut également être utilisé pour soutenir les efforts de préparation en vue d'éventuelles futures crises sanitaires.

Source : Réalisé par nos soins

8. Conclusion

Le présent article consiste à étudier la situation du secteur bancaire marocain à l'ère de covid-19. La crise sanitaire donne lieu systématiquement à une crise économique et financière qui n'a pas épargné les organismes bancaires. Alors, l'arrivée de la crise du covid-19 et son impact sur l'économie nationale exigent une mobilisation inédite de toutes les parties prenantes, publiques et privées. Donc, l'objectif de la réponse des autorités publiques et monétaires est, en première phase, de soutenir l'économie nationale tout au long de la durée de la crise afin de minimiser les pertes de revenus et de production tout en veillant au maintien des fondamentaux du secteur financier. Dans ce sens, les banques sont aussi des entreprises touchées par la crise, mais disons que ce sont des entreprises particulières. En temps de crise, les banques sont appelées à jouer le rôle de sauveur des entreprises aux côtés du prêteur en dernier ressort et du gouvernement. Elles sont, en effet, en première ligne du combat tout comme les médecins. Par ailleurs, elles contribuent au refinancement des entreprises en difficulté pour les maintenir artificiellement en vie jusqu'à franchir la période d'hibernation de l'économie.

En revanche, nous avons constaté une baisse de taux d'intérêt, une augmentation de la distribution des crédits, ainsi une hausse des créances en souffrances et des tensions sur la liquidité ; tous ces éléments caractérisent le contexte auquel les banques marocaines étaient confrontées durant la période de la pandémie du covid-19.

Face à cette vague de perturbation inouïe, le système bancaire semble bien positionné pour surmonter ces différents défis, ainsi les résultats de macro stress test élaboré par Bank Al Maghrib confirment que les banques sont toujours résilientes en dépit des répercussions négatives de la crise.

En effet, la réglementation prudentielle de la dernière décennie, qui a incité les banques à renforcer davantage leurs fonds propres, donne actuellement ses fruits, prouvant ainsi jusqu'à nos jours sa solidité. En outre, la mise en œuvre de plusieurs mesures de relance telles que la suppression de la distribution des dividendes et le report des échéances des crédits sans pénalités de retard a impacté considérablement la rentabilité et les marges bénéficiaires des banques. Dans le même sens, la banque centrale du Maroc a joué un rôle vital dans la reprise de l'économie à travers l'injection massive de liquidité et la diminution du taux directeur.

Somme toute, selon le diagnostic de l'état des lieux des banques au Maroc, la pandémie de covid-19 a eu un impact modéré sur l'activité bancaire marocaine du fait de sa réglementation très rigide et très encadrée par les autorités monétaires, en l'occurrence la banque centrale. Ainsi, les mesures de relance ont permis au secteur bancaire marocain de garder sa résilience et de dépasser une année très difficile marquée par un confinement prolongé et une crise sans précédent. Dans ce sens, notre recherche s'ouvre à une question : Dans quelle mesure les banques marocaines pourraient-elles préserver leur résilience financière dans le cas d'une crise future ?

Références

- (1). Allen N. Berger, Asli Demirgüç-Kunt. (2021). Banking research in the time of COVID-19. *Journal of Financial Stability*, Elsevier, doi.org/10.1016/j.jfs.2021.100939.
- (2). Bank Al -Maghrib. (2020). Les mesures de la suspension des dividendes, communiqué de presse.
- (3). Bank Al-Maghrib. (2020). Rapport annuel. P118-120.
- (4). Bank Al-Maghrib. (2020). Rapport sur la stabilité financière - numéro 7 supplément covid-19.

- (5). Banque Mondiale (2020), « Evaluation de l'impact économique du covid-19 et des réponses politiques en Afrique Subsaharienne », Rapport du bureau de l'économiste en chef de la région Afrique, Africa's Pulse, volume 21, Avril.
- (6). Beck Thorsten (2020), « Finance in the times of coronavirus », CEPR Press book edited by Baldwin R. and Weder di Mauro B. (Economics in the Time of COVID-19), ISBN: 978-1-912179-28-2, p 73-77.
- (7). BELHAJ F. (2006) « Le secteur financier marocain : Quelles perspectives ? », 1^{er} Forum Monétaire du Maghreb, de l'Afrique Centrale et de l'Ouest, Marrakech.
- (8). BERRADA M.A. (2007). « Les Techniques de Banque de Crédit et de Commerce Extérieur au Maroc », 5^{ème} édition, SECEA, Casablanca. P 39-46.
- (9). Boone L. et al. (2020), « Tackling the fallout from COVID-19 », CEPR Press book edited by Baldwin R. and Weder di Mauro B. (Economics in the Time of COVID-19), ISBN: 978-1-912179-28-2, p 37-45.
- (10). CDG capital insight. (2021). Impacts macro-économiques du « pacte national pour la relance économique et l'emploi de 120 MRDDH ». Note d'analyse.
- (11). CDG capital insight. (2021). Le secteur bancaire marocain face à la crise covid-19. Note d'analyse.
- (12). Cecchetti G.S. et Schoenholtz L.K. (2020), « Contagion: Bank runs and COVID-19», CEPR Press book edited by Baldwin R. and Weder di Mauro B. (Economics in the Time of COVID-19), ISBN: 978-1-912179-28-2, p 77-81.
- (13). CHORFI Z. (2005) « Réforme du secteur financier au Maroc », comité d'experts de la FEMIP, Luxembourg, 7-8 Mars.
- (14). Covid 19 : Bank Al Maghrib appelle les banques à ne pas distribuer les dividendes. (2019), disponible sur : <https://consonews.ma/21281.html>.
- (15). Crises financières et instabilité financière, disponible sur : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/crises-financieres-instabilite-financiere/2-les-principales-formes-de-l-instabilite-financiere/> (Consulté le 10/01/2023).
- (16). Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
- (17). DAOUDI T. (1999). « La Banque Au Maroc », Edition Beni Snassen, Salé. P 66
- (18). Fonds Monétaire International (2020a), « Chapitre 1 - The great lockdown », World Economic Outlook, Avril
- (19). Fonds Monétaire International (2020b), « Chapter 1: Policies to support People During the COVID-19 Pandemic », Fiscal monitor, Avril
- (20). Fonds Monétaire International (2020c), « Chapter 1: Global Financial Stability Overview: Markets in the Time of COVID-19 », Global Financial Stability Report, Avril.
- (21). Fonds Monétaire International (2020d), « COVID-19 : une menace sans précédent pour le développement », Perspectives économiques régionales–Afrique Subsaharienne, Avril.
- (22). HAMMES K. (2006). « Le système financier marocain », Rapport « Maroc perspectives 2030 », Haut-Commissariat au Plan.
- (23). JEDLANE, N. (2022). Banque en Afrique et Covid'19 : quelques enjeux majeurs. IJBTSR International Journal of Business and Technology Studies and Research, ISSN 2665-7716.
- (24). Jonas Kibala Kuma. (2020). L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19 : état des lieux, analyses et perspectives. hal-02888395, p12-15 et p38-41.
- (25). JOUHARI A. (2003) « La modernisation du cadre juridique de l'activité bancaire au Maroc », Forum international des finances et des affaires, Casablanca.

- (26). Kitchin J. (1923). « Cycles and Trends in Economic Factor ». The Review of Economic Statistics, 5, p 10-16.
- (27). Kondratieff, N.D. (1935). « The Long Waves in Economic Life ». The Review of Economic Statistics, 17, p 105-115.
- (28). La politique monétaire accommodante alimente-t-elle l'instabilité financière, disponible sur : <http://www.blog-illusio.com/article-l-interpretation-monetariste-de-la-grandepression-114862410.html>.
- (29). Loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 (24 décembre 2014).
- (30). Loi 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Dahir du 15 Moharrem 1427 (14 Février 2006).
- (31). Loi 76-03 portant statut de Bank Al Maghrib. Dahir 1-05-38 du 20 Chaoual 1426 (23 Novembre 2005).
- (32). Mann Catherine L. (2020), « Real and financial lenses to assess the economic consequences of COVID-19 », CEPR Press book edited by Baldwin R. and Weder di Mauro B. (Economics in the Time of COVID-19), ISBN: 978-1-912179-28-2. p 81-87.
- (33). McKibbin W. et Fernando R. (2020), « The economic impact of COVID-19 », CEPR Press book edited by Baldwin R. and Weder di Mauro B. (Economics in the Time of COVID-19), ISBN: 978-1-912179-28-2. p 45-53.
- (34). OULHAJ L. (2006) « L'analyse du secteur financier marocain dans le cadre de la politique européenne de voisinage », Euro-méditerranéen observatory.
- (35). Policy responses to Covid-19, disponible sur: <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>. (Consulté en ligne le 05/02/2023).
- (36). Union des banques maghrébines. (2020), Rapport annuel sur les banques maghrébines : défis et opportunité face à la covid-19.
- (37). Weder di Mauro B. (2020), « Macroeconomics of the flu », CEPR Press book edited by Baldwin R. and Weder di Mauro B. (Economics in the Time of COVID-19), ISBN: 978-1-912179-28-2. p 1-31.
- (38). Wren-Lewis Simon (2020), « The economic effects of a pandemic », CEPR Press book edited by Baldwin R. and Weder di Mauro B. (Economics in the Time of COVID-19), ISBN: 978-1-912179-28-2. p 109-113.
- (39). Yihan Dong. (2021). The Impact of the COVID-19 Pandemic on the Banking Sector, Master Thesis in Business Administration, p 8.
- (40). Zakaria Ouriqua. (2009). « Les principales réformes du secteur bancaire marocain ». Publié dans droit des affaires au Maroc.